



7 juillet 2014

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une session ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 7 juillet 2014 à compter de 19 h en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents Monsieur Michel Picotte, maire et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

M. Denis Paquin, conseiller au poste # 1
Mme Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2
Mme Josée Desrochers, conseillère au poste # 3
M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4
M. Francis Côté, conseiller au poste # 5
M. Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Jacqueline Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

14-07-135 Ouverture de la session (1)

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'ouvrir la session à 19 h 00.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-07-136 Approbation de l'ordre du jour (2)

1. Ouverture de la séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - [3.1](#) Séance ordinaire du 2 juin 2014 (voir point 3.1)
4. Correspondance (copie ci-jointe)
 - 4.1 MRC de Rouville
 - [4.1.1](#) Adoption du plan directeur du système de communication incendie et sa résolution numéro 14-05-9336 (plan disponible pour consultation)
 - [4.1.2](#) Rapport de l'an 1 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et sa résolution numéro 14-06-9365 (DVD disponible pour consultation)
 - [4.1.3](#) Résolutions numéro 14-06-9357 et 14-06-9358 afin de décréter des travaux dans les cours d'eau 13 et 14 du Ruisseau de la Branche du Rapide et branches 39 et 40 du ruisseau Saint-Louis
 - [4.1.4](#) Résolution numéro 14-06-9362 approuvant la 2^e répartition des frais encourus pour des travaux de fin de garantie dans la Branche 63 de la Rivière du Sud-Ouest
 - [4.2](#) Ministère des Transports – Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie
 - Mme Joceline Béland quitte ses fonctions de directrice. M. François Hallé assumera le poste par intérim jusqu'à la nomination de M. Alain Marc Dubé comme directeur en octobre prochain (copie transmise à M. Michel Picotte et Mme Pierrette Gendron)
 - [4.3](#) CLD au Cœur de la Montérégie
 - Mme Suzie Dubois, directrice générale, fera une tournée des conseils municipaux afin de diffuser et partager les bons coups de l'année avec les acteurs du développement économique local

- [4.4](#) Municipalité de Rougemont
 - Résolution numéro 14-06-2397 relativement au projet d'alimentation en eau potable à partir de Richelieu
 - [4.5](#) Municipalité d'Ange-Gardien
 - Offre de prêt d'équipements communautaires soient : chapiteaux, chauffe-terrasses, réfrigérateurs, tables, chaises etc
 - [4.6](#) Ville de Marieville
 - Avis de la Ville de Marieville concernant le Projet de schéma d'aménagement et de développement révisé édicté par le règlement 282-14 de la MRC de Rouville et sa résolution numéro M14-05-177
 - [4.7](#) Financement des infrastructures municipales - Gouvernements du Québec et Canada
 - Nouvelle entente conclue entre les gouvernements du Québec et du Canada relativement au partage de la taxe fédérale sur l'essence pour les infrastructures municipales
 - [4.8](#) M. Denis Mercier – Fabrique de Sainte-Angèle-de-Monnoir
 - Demande d'aide et/ou de participation financière afin d'installer des bancs publics sur le terrain face à l'église
 - [4.9](#) Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 - Le programme Environnement-Plage est reconduit pour une autre saison – Plage du Domaine du Rêve
 - [4.10](#) Mme Claire Samson, députée du comté d'Iberville
 - Remerciement pour la Fête nationale (copie transmise à M. Michel Picotte)
5. Correspondance (copie et document disponibles sur demande)
- 5.1 Chambre de Commerce au Cœur de la Montérégie
 - Invitation à participer à la 11^e édition de son tournoi de golf annuel qui aura lieu le jeudi 21 août sur le parcours du Golf Saint-Césaire
 - 5.2 Sûreté du Québec
 - Mme Chantale Doyon, Lieutenante, invite la population à faire preuve de vigilance et rappelle quelques conseils de sécurité (parution dans le bulletin municipal de juillet)
 - 5.3 Maison de la Culture du Cœur de la Montérégie
 - Nomination de Mme Marie Bouillé à titre de présidente du Conseil d'administration
 - 5.4 OBV Yamaska
 - L'OBV a déposé un mémoire dans le cadre de l'audience publique sur l'exploitation du gaz de schiste dans la Vallée du Saint-Laurent (copie transmise à M. Michel Picotte)
 - 5.5 Centraide Richelieu-Yamaska
 - Dépôt du rapport annuel 2013 de Centraide (copie transmise à M. Michel Picotte)
 - 5.6 Agrirécup – Je recycle aujourd'hui ... pour lui demain!
 - Programme de recyclage des contenants vides de pesticides et de fertilisants s'adressant au milieu agricole
 - 5.7 Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
 - Invitation à soumettre une candidature pour le Prix Alphonse-et-Dorimène-Desjardins 2014 jusqu'au 25 juillet 2014
 - 5.8 Les Fleurons du Québec
 - Invitation à participer au Grand concours Fleurons du Québec qui se tient du 2 juin au 31 août 2013
 - 5.9 Office des personnes handicapées du Québec
 - Invitation à participer à la quatrième édition du Prix à part entière, demande de mise en candidature

- 5.10 Réseau québécois de Villes et Villages en santé
 - Présentation de la nouvelle brochure destinée aux élus(es)
- 5.11 Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
 - Mesures préventives pour les jeunes pratiquant des activités sportives et de loisirs en situation de vague de chaleur (copie transmise à Michael Bernier)
- 5.12 Centre de santé et des services sociaux Haut-Richelieu – Rouville
 - Campagne d'information sur la chaleur extrême (copie remise à M. Luc D'Auteuil et au responsable du camp de jour)
- 5.13 Centre d'action bénévole La Seigneurie de Monnoir
 - 5.13.1 Dépôt du rapport financier au 31 mars 2013 et du rapport d'activités 2013-2014
 - 5.13.2 Offre le programme PAIR pour les résidents de la municipalité

- 6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - [6.1.1](#) Approbation des comptes et salaires (voir point 6.1.1)

- 6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - [6.2.1](#) Rapport de M. Kevin Robinson, directeur du service de sécurité incendie (voir point 6.2.1)
 - 6.2.1.1 Demandes de formation et d'achat d'équipement
 - 6.2.1.2 Lettres de démission de MM Benoit Lacoste et Martin Vincent
 - [6.2.2](#) L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec nous informe que le coût de la formation des pompiers à temps partiel sera assumé par le gouvernement (voir point 6.2.2)

- 6.3 TRANSPORT
 - [6.3.1](#) Autorisation du paiement de la retenue finale au montant de 6 750,42 \$ à P. Baillargeon Ltée pour les travaux exécutés sur le rang de Fort-Georges et le rang de la Côte-Double (voir point 6.3.1)
 - [6.3.2](#) Soumissions reçues pour des travaux d'infrastructures sur la rue Boulais et adjudication du contrat, s'il y a lieu (voir point 6.3.2)
 - 6.3.3 Ordonner les travaux d'infrastructures sur la rue Boulais

- 6.4 HYGIÈNE DU MILIEU
 - [6.4.1](#) Projet de desserte en eau potable des Municipalités de Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Césaire et Sainte-Angèle-de-Monnoir (voir pont 6.4.1)
 - [6.4.2](#) Disposition des boues à la station d'épuration (voir rapport au point 6.4.2)

- 6.5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.6 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - [6.6.1](#) Adoption du Règlement numéro 456-14 modifiant le Règlement numéro 389-08 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement (voir point 6.6.1)
 - [6.6.2](#) Adoption du Règlement numéro 457-14 modifiant le Règlement numéro 394-08 et ses amendements concernant les systèmes d'alarme afin de modifier certaines dispositions relatives aux fausses alarmes (voir point 6.6.2)
 - 6.6.3 Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme
 - [6.6.4](#) Entretien annuel et ajustement des portes du garage municipal et de la caserne (voir rapport au point 6.6.4)

- 6.7 LOISIRS ET CULTURE
 - [6.7.1](#) Approbation de l'entente concernant les services aquatiques des piscines intérieure et extérieure de juin 2014 à août 2015 (voir point 6.7.1)
 - [6.7.2](#) Installation d'un poteau de bois et lumières à démanteler et réinstaller au parc Noël-Dubé (voir point 6.7.2)

- 6.8 FRAIS DE FINANCEMENT

- 7. Affaires commencées

8. Période de questions
9. Documents d'information (copie ci-jointe)
10. Documents d'information (copie et document disponibles sur demande) :
 - UMQ, Communiqué du 30 mai au 27 juin 2014
 - Culture et Communication, infolettre sur le patrimoine culturel, 4 juin 2014
 - MMQ, Infolettre de juin 2014
 - Chambre de Commerce au Cœur de la Montérégie, Édition du 16 juin 2014
 - Association forestière du sud du Québec, Infolettre juin 2014
 - MAMOT, Cyberbulletin du 16 juin 2014
11. Offres de services (copie et document disponibles sur demande) :
 - 11.1 Médial, conseil santé sécurité
 - Offre de formation en santé et sécurité du travail
12. Affaires diverses
13. Clôture de la session

**SUJETS À AJOUTER
À L'ORDRE DU JOUR DE
LA SESSION ORDINAIRE DU LUNDI 7 JUILLET 2014**

- 6.4 HYGIÈNE DU MILIEU
 - 6.4.3 Demande de subvention PRIMEAU pour travaux de déphosphotation des eaux usées à la station d'épuration (voir pont 6.4.3)

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé et que tout autre sujet d'intérêt public puisse être ajouté à la rubrique "Affaires diverses".

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-07-137 Adoption du procès-verbal (3.1)

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 2 juin 2014 soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

Que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture étant donné qu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-07-138 Prêt de 4 bancs publics et de 2 poubelles à la Fabrique de Sainte-Angèle-de-Monnoir (4.8)

Considérant que dans une lettre datée du 1^{er} juillet 2014, monsieur Denis Mercier nous demande des bancs publics pour installer sur le terrain de la Fabrique face à l'église;

Considérant que la Municipalité possède des bancs de parcs;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** de prêter gratuitement à la Fabrique de Sainte-Angèle-de-Monnoir 4 bancs de parc public ainsi que 2 poubelles pour qu'elle les installe sur leur terrain face à l'église.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-07-139

Approbation des comptes et salaires payés

(6.1.1)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Listes préliminaires à l'émission des chèques	no. 2014-07-001 :	1 589,58 \$
	no. 2014-07-002 :	17 109,48 \$
	no. 2014-07-003 :	333,42 \$
	no. 2014-07-004 :	<u>18 312,73 \$</u>
Total des comptes à payer :		37 345,21 \$

SALAIRES PAYÉS		
# PAYE	PÉRIODE	MONTANT
22	<u>25-05-14 au 31-05-14</u>	9 417,02
23	<u>01-06-14 au 07-06-14</u>	8 440,65
24	<u>08-06-14 au 14-06-14</u>	5 194,12
25	<u>15-06-14 au 21-06-14</u>	5 260,68
26	<u>22-06-14 au 28-06-14</u>	10 803,14
	<u>TOTAL</u>	39 115,61

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-07-140

Divers demandes pour le Service de sécurité incendie

(6.2.1)

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'autoriser :

- Deux (2) pompiers à suivre la formation d'opérateur pour autopompe et d'engager une dépense de 1 491 \$ au poste budgétaire 02-220-01-454;
- L'achat de 3 habits de combat (bunkers) et d'engager une dépense de 4 500 \$ au poste budgétaire 02-220-01-650;
- Le renouvellement de 5 uniformes de pompiers et d'engager une dépense 750 \$ au poste budgétaire 02-220-01-650.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-07-141

Paiement de la retenue finale de 6 750,42 \$ à P. Baillargeon Ltée pour les travaux exécutés sur les rangs Fort-Georges et Côte-Double

(6.3.1)

Considérant qu'en date du 23 juin 2014, Monsieur Alain Charbonneau, ingénieur, recommande le paiement de la retenue finale de 6 750,42 \$ à P. Baillargeon Ltée pour les travaux d'asphaltage exécutés par l'entrepreneur sur les rangs Fort-Georges et Côte-Double;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le paiement final de 6 750,42 \$ représentant la retenue de garantie pour ces travaux;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** d'accepter les travaux exécutés en 2013 par l'entrepreneur P. Baillargeon Ltée concernant les travaux d'asphaltage sur les rangs Fort-Georges et Côte-Double et d'autoriser le paiement de la retenue de garantie de 6 750,42 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-07-142

Adjudication du contrat pour des travaux d'infrastructures de voirie (asphaltage) sur la rue Boulais (6.3.2)

Considérant que la Municipalité a reçu cinq (5) soumissions pour des travaux d'infrastructures de voirie (asphaltage) sur la rue Boulais, à savoir;

Nom des soumissionnaires	Prix total de la soumission (taxes incluses)	Prix révisé de la soumission (taxes incluses)	Rang
Pavage du Haut-Richelieu	98 792,27 \$	98 792,27 \$	1
Construction Bau-Val inc	100 975,36 \$	100 975,36 \$	2
Béton Mobile St-Alphonse inc	113 595,30 \$	113 595,30 \$	3
Pavage Maska inc	114 023,21 \$	114 023,21 \$	4
Construction DJL inc	125 931,56 \$	125 931,56 \$	5

Considérant que le plus bas soumissionnaire « Pavage du Haut-Richelieu » est non conforme;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit « Construction Bau-Val inc » au prix de cent mille neuf cent soixante-quinze dollars trente-six cents (100 975,36 \$) pour des travaux d'infrastructures de voirie sur la rue Boulais, le tout tel qu'il est spécifié dans le document d'appel d'offres intitulé *Travaux de réparation de rue et de pavage sur la rue Boulais*.

Il est également **résolu** que tous les documents d'appel d'offres pour ces travaux de pavage et la présente soumission constituent le contrat entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et Construction Bau-Val inc, lesquels documents font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-07-143

Ordonner des travaux de pavage sur la rue Boulais 6.3.3

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux*, une municipalité peut ordonner des travaux de construction par résolution lorsqu'elle pourvoit, dans cette résolution, à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût à même ses fonds généraux non autrement appropriés, à même une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes dont le versement est assuré ou à même ces deux sources de financement;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir s'approprie un montant de 100 975,36 \$ de son fonds général pour l'exécution de ces travaux de pavage;

Considérant que la Municipalité s'approprie, également, les subventions qu'elle pourra recevoir du gouvernement pour ces travaux;

Considérant que le Conseil municipal juge opportun d'ordonner des travaux d'infrastructures de voirie (asphaltage) sur la rue Boulais;

En conséquence, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** d'ordonner des travaux de pavage sur la rue Boulais au prix de cent mille neuf cent soixante-quinze dollars et trente-six cents (100 975,36 \$), le tout tel qu'il est spécifié dans le document d'appel d'offres - *Travaux de réfection et de pavage* sur la rue Boulais préparé par monsieur Alain Charbonneau, ingénieur.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-07-144

Projet de desserte en eau potable des municipalités de Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Césaire et Sainte-Angèle-de-Monnoir (6.4.1)

Attendu que les municipalités de Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Césaire et Sainte-Angèle-de-Monnoir ont conjointement procédé à une étude, tel que demandé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), concernant leurs besoins actuels et futurs en eau potable;

Attendu que cette étude, réalisée par Les Consultants Enviroconseil Inc., a démontré la viabilité d'un approvisionnement en eau potable en regroupant les besoins locaux des municipalités en un projet régional;

Attendu que ce projet structurant pour la région nécessite une aide financière des paliers gouvernementaux afin d'aider les municipalités pour la réalisation de celui-ci;

Attendu qu'il est donc souhaitable de valider, avec les ministères concernés, l'aide gouvernementale qui pourrait être accordée pour la réalisation de ce projet;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir désire poursuivre les démarches auprès des ministères concernés, afin de valider l'aide gouvernementale qui pourrait être accordée pour la réalisation de ce projet;

Il est également **résolu** que cette démarche est conditionnelle à la participation des municipalités de Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Césaire dans celle-ci;

Il est également **résolu** que l'engagement de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir dans ce projet sera évalué lorsque le montant de l'aide gouvernementale disponible sera connu.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-07-145

Dispositions de boues de la station d'épuration des eaux usées (6.4.2)

Considérant qu'en 2012, nous avons vidangé les boues des étangs aérés et que ces boues ont été ensachées dans un sac de déshydratation;

Considérant qu'il y a lieu de disposer de ces boues dans un site d'enfouissement;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** de disposer des boues des étangs aérés et de les transporter dans le site d'enfouissement Roland Thibault à Sainte-Cécile-de-Milton.

Il est également **résolu** d'engager une dépense de 5 000 \$ au poste budgétaire 02-414-01-521.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-07-146

Demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU (6.4.3)

Considérant qu'au printemps 2014, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a annoncé l'entrée en vigueur du nouveau Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

Considérant que ce programme d'aide financière vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, notamment dans le cadre de la mise aux normes des infrastructures;

Considérant qu'en date du 6 août 2012, la Municipalité a reçu une lettre du Ministère du développement durable et de l'environnement et des Parcs l'informant qu'elle devra doter sa station de nouveaux équipements afin de respecter les nouvelles exigences de rejet en phosphore et ce, d'ici le 31 décembre 2016;

Considérant qu'il est également mentionné, que le ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire peut apporter une aide financière aux municipalités pour les présents travaux de déphosphatation;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir :

- demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande d'aide financière pour construire un nouveau bâtiment et installer de nouveaux équipements à la station afin de respecter les nouvelles exigences de rejet en phosphore;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus pour ces travaux;
- autorise madame Jacqueline Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents pertinents à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-07-147

Adoption du Règlement numéro 456-14 modifiant le Règlement numéro 389-08 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement (6.6.1)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 389-08 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion portant le numéro 14-06-131 du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 2 juin 2014;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** que le conseil adopte le règlement portant le numéro 456-14 et intitulé «Règlement numéro 456-14 modifiant le règlement numéro 389-08 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement». Ce règlement a pour objet de modifier le stationnement près de l'École Jeanne-Mance.
Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Règlement numéro 456-14 modifiant le règlement numéro 389-08 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 389-08 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion portant le numéro 14-06-131 du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 2 juin 2014;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** que le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement modifie l'ANNEXE N du Règlement 389-08, en ajoutant le texte suivant :

«Rue Boulais côté Est, entre la rue Girard et l'entrée de cour du HLM»

ARTICLE 3

Le présent règlement modifie l'ANNEXE O en remplaçant le texte par ce qui suit :

«Sur la rue Girard, côté sud, face au terrain de l'École Jeanne-Mance, de 6 H à 18 H, du lundi au vendredi, du 25 août au 23 juin;

Sur la rue Girard, côté nord, devant le terrain de l'École Jeanne-Mance, de 6 H à 18 H, du lundi au vendredi, du 25 août au 23 juin, à l'exception des autobus scolaires».

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Michel Picotte,
maire

Jacqueline Houle
directrice générale et
secrétaire-trésorière

14-07-148

Adoption du Règlement numéro 457-14 modifiant le Règlement numéro 394-08 et ses amendements concernant les systèmes d'alarme afin de modifier certaines dispositions relatives aux fausses alarmes (6.6.2)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 394-08 et ses amendements concernant les systèmes d'alarme afin de modifier certaines dispositions relatives aux fausses alarmes;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion portant le numéro 14-06-132 du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 2 juin 2014;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** que le conseil adopte le règlement portant le numéro 457-14 et intitulé «Règlement numéro 457-14 modifiant le règlement numéro 394-08 et ses amendements concernant les systèmes d'alarme afin de modifier certaines dispositions relatives aux fausses alarmes».

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Règlement numéro 457-14 modifiant le règlement numéro 394-08 et ses amendements concernant les systèmes d'alarme afin de modifier certaines dispositions relatives aux fausses alarmes

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 394-08 et ses amendements concernant les systèmes d'alarme afin de modifier certaines dispositions relatives aux fausses alarmes;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion portant le numéro 14-06-132 du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 2 juin 2014;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Côté appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** que le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge l'article 12 du Règlement numéro 394-08 et le remplace par ce qui suit :

« ARTICLE 12 FAUSSES ALARMES

Constitue une infraction et rend l'utilisateur passible des amendes prévues à l'article 16, le troisième déclenchement consécutif non fondé du système d'alarme qui survient moins de 365 jours après le premier déclenchement non fondé à la même adresse, peu importe les causes. »

ARTICLE 3

Le présent règlement modifie l'article 14 du Règlement numéro 394-08 par l'ajout, à la fin de l'article, de l'alinéa suivant :

« Tout agent de la paix est autorisé à interrompre le signal sonore de tout système d'alarme et à pénétrer à cette fin dans un immeuble n'appartenant pas à la municipalité, si personne ne s'y trouve à ce moment. »

ARTICLE 4

Le présent règlement abroge l'article 17 du Règlement numéro 394-08 et le remplace par ce qui suit :

« ARTICLE 17 TARIFICATION

En sus de l'amende prescrite à l'article 16, la Municipalité peut réclamer à l'utilisateur d'un système d'alarme, les frais reliés à tout déclenchement non fondé de ce système d'alarme au-delà d'un deuxième tel déclenchement au cours des 365 jours qui précèdent cette troisième fausse alarme et ce, en sus des pénalités pouvant être imposées en vertu de l'article 16 du présent règlement.

La municipalité décrète ainsi à cet effet, le tarif détaillé à l'annexe A, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante. »

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Michel Picotte,
maire

Jacqueline Houle
directrice générale et
secrétaire-trésorière

14-07-149 Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'en juillet 2014 (6.6.3)

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de renouveler le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme, à savoir : messieurs Denis Mercier et Pierre-Yves Trudel, à titre de citoyens et Mme Josée Desrochers et monsieur Francis Côté, à titre de conseillers, jusqu'en juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-07-150 Retenir les services de Portes Canada pour l'entretien des portes de la caserne et du garage municipal (6.6.4)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** de retenir les services de Portes Canada pour l'entretien annuel et l'ajustement des portes de la caserne et du garage municipal.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-07-151 Entente entre la Ville de Marieville et la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir concernant les services aquatiques de la piscine intérieure pour la période de juin 2014 à août 2015 (6.7.1)

Considérant que la Ville de Marieville nous a transmis, pour signature, une entente pour les services aquatiques de la piscine intérieure à Marieville, laquelle entente sera effective à compter de juin 2014 jusqu'à août 2015;

Considérant que le conseil municipal considère cette entente avantageuse pour nos citoyens afin que ceux-ci puissent bénéficier du tarif résident lors des inscriptions aux activités aquatiques dès juin 2014;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Francis Côté et M. Claude Gingras et **résolu** de conclure une entente avec la Ville de Marieville concernant les services aquatiques de la piscine intérieure à Marieville pour la période de juin 2014 à août 2015, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

Il est également **résolu** que monsieur Michel Picotte, maire, et madame Jacqueline Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer la présente entente.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Période de questions pour le public (8)

Des personnes sont présentes lors de la période de questions prévue à cette fin.

14-07-152 Clôture de la session (13)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que la session soit et est clôturée à 20 h 10.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

le maire

la directrice générale et
secrétaire-trésorière